AR-Préfecture
095-219503943-20260504-18-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Création d'un poste permanent de régie espaces verts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'entretien régulier des espaces verts communaux afin de garantir un cadre de vie agréable et sécurisé pour les administrés,

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer les équipes du centre technique municipal pour faire face à la charge de travail et assurer la continuité du service public,

CONSIDÉRANT les missions liées à l'entretien, à l'aménagement paysager et à la participation aux événements communaux,

Après avis du Comité Technique en date du 10 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à **L'UNANIMITE**

AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20260504-18-AR
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

DECIDE la création d'un emploi permanent dans le grade des adjoints techniques territoriaux de catégorie C, pour assurer les fonctions d'agent régie espaces verts, au sein de la direction des services techniques.

Ce poste peut être pourvu par un agent fonctionnaire ou un agent contractuel de droit public (articles L 332-1 du Code Général de la Fonction Publique).

L'agent régie espaces verts assure l'entretien courant des espaces verts, l'entretien du matériel et sera amené à participer aux évènements de la Ville et aux astreintes techniques et hivernales (fiche de poste annexée).

L'agent devra disposer d'un diplôme de type CAP agricole de jardinier paysagiste ou d'une expérience significative dans le domaine (minimum 5 ans) et disposer du permis B.

La rémunération est basée sur les émoluments afférents à l'échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux, ainsi que les primes et indemnités prévues par l'assemblée délibérante.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières éventuelles dans le cadre de cette embauche.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise